

Questions orales

Nous étudions présentement cette question et nous nous efforçons de régler les cas les plus évidents. Sans doute bien des gens se marient-ils contre une certaine somme d'argent, quitte à se séparer ensuite ou à prendre les mesures qui s'imposent. Dans la limite de nos moyens, nous nous efforçons de déterminer quels mariages sont effectivement des mariages d'intérêt en nous appuyant sur des éléments de preuve dont nous disposons ou que nous pouvons obtenir.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, comme le ministre a répondu que cette question préoccupait de plus en plus son ministère, j'aimerais savoir si ces collaborateurs ou lui-même ont communiqué avec des juges et des avocats du comté de York, qui craignent que le nombre de procédures de divorce dont ils étaient saisis ne reflète une recrudescence de plus en plus marquée à cet égard, et si, en fait, il a eu des entretiens avec eux?

Le ministre peut-il nous dire s'il affectera de nouveaux employés et s'il en mutera d'anciens aux services concernés de sorte que nous puissions faire échec le mieux possible aux mariages d'intérêt? A l'heure actuelle, cette pratique nuit aux immigrants de bonne foi qui viennent ici avec le désir d'apporter une contribution valable, et je suis sûr que tous les députés voudront mettre un frein à cette pratique.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, de toute évidence tout mariage d'intérêt entraîne des répercussions qui portent préjudice aux mariages de bonne foi qui sont célébrés. Personnellement, je n'ai pas reçu d'instances de la part des juges, comme le député le laisse entendre. J'imagine qu'en cas de doute les fonctionnaires chargés de ce genre d'enquête font un examen de contrôle et recensent les dossiers afin de voir ce qui se passe exactement, si, par exemple, le même nom figure à plus d'une reprise. Si ce genre de mesure n'est pas prise, je communiquerai les observations du député à mes fonctionnaires.

* * *

L'INDUSTRIE**L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN DE L'AUTOMOBILE—LES MESURES POUR ASSURER AU CANADA LA TOTALITÉ DES AVANTAGES**

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre au sujet de l'accord canado-américain sur l'automobile, ratifié à l'origine par le premier ministre de l'époque et le président des États-Unis. Cet accord s'était notamment donné pour objectifs d'obtenir de rapides résultats. On y affirmait la volonté d'instaurer des conditions dans lesquelles les forces du marché pourraient jouer efficacement, afin de permettre le mode le plus économique d'investissement, de production et de commerce.

Ces deux pays convenaient en outre que chaque gouvernement aurait pour politique d'éviter des mesures susceptibles de contrecarrer la réalisation de cet objectif et des autres objectifs de l'accord. La surenchère que le ministre de l'Industrie et du Commerce a dit observer aux États-Unis où certaines villes et certains États offrent des stimulants exagérés dans le but de

[M. Cullen.]

persuader les compagnies automobiles d'y installer leurs nouvelles usines plutôt qu'au Canada, me semble donc contraire aux termes de cet accord.

Le gouvernement prendra-t-il dès maintenant les mesures nécessaires pour amener le gouvernement des États-Unis agir d'une manière qui ne viole pas l'accord, et prendra-t-il les moyens appropriés qui s'offrent à lui pour régler cette question et plus généralement pour garantir que le Canada obtienne et conserve sa part des emplois, des investissements et de la production dans l'industrie automobile?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député se souviendra qu'à la conférence des premiers ministres, le gouvernement fédéral a fait savoir qu'il prenait des initiatives pour que certaines provinces puissent bénéficier de l'expansion de l'industrie automobile. Cela se trouve même consigné au protocole d'entente signé à la conférence.

Pour ce qui est d'instances particulières adressées à l'administration américaine, je devrai prendre note de la question et la renvoyer à mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou à mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce. Que je sache, il ne s'est rien produit de nouveau sur le plan des négociations.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**SUD-LIBAN—LA PARTICIPATION CANADIENNE À LA FORCE DE MAINTIEN DE LA PAIX**

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement a promis que le Canada fournirait un réseau de communication à la force de maintien de la paix du Sud-Liban. Malgré le fait que le mandat de l'ONU ne satisfait pas cinq des huit exigences établies par l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le premier ministre est-il d'accord pour que les Forces canadiennes participent à cette opération, même si le mandat ne donne pas la plupart des garanties voulues?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il est certain que nous avons certaines inquiétudes au sujet des opérations des forces de l'ONU au Liban et c'est la raison pour laquelle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est rendu à New York pour s'entretenir de la situation politique et militaire au Liban et des conditions dans lesquelles servira l'unité de communications que doit fournir le gouvernement canadien.

Nous sommes heureux de participer au maintien de la paix au Moyen-Orient. Je serais surpris que l'opposition ne nous appuie pas dans notre décision car, comme s'en souvient le député, c'est le chef de son parti lui-même qui a présenté une motion à la Chambre, avant même que nous ayons obtenu ces garanties, demandant que nous participions à ces opérations de maintien de la paix au Moyen-Orient.